

Le Conseil de Fabrique de Rezonville organise une grande foire à la brocante

JEUDI 29 MAI 2025

Le tarif est de 7€ l'emplacement de 3ml

L'inscription se fera au moyen de l'attestation ci-jointe complétée selon votre situation et adressée avec votre règlement à

Madame Sarah PIZZUTO

10, rue de la Croisette 57130 REZONVILLE-VIONVILLE
Tél. 06 48 26 97 04 – mail : brocanterezonville@gmail.com

Modalités d'inscription et informations pratiques

- En application de loi de modernisation d'économie du 4 août 2008, aucune inscription ne pourra être prise en compte sans attestation sur l'honneur dûment complétée (y compris le jour de la manifestation)
- Les attestations sur l'honneur seront jointes au registre de la brocante et transmises au Maire de la commune de Rezonville-Vionville
 - **Les premiers inscrits ayant réglé leur place auront le bénéfice du choix de l'emplacement selon disponibilité sachant que les habitants de Rezonville-Vionville ont la priorité de l'emplacement.**
- Les stands alimentaires et d'articles neufs ne sont pas autorisés
- L'accueil des participants se fera à partir de **6h00 à la Mairie** •

Les places libres à 7h00 seront considérées comme disponible

- Café et apéritif seront offerts aux exposants aux buvettes
- **MINIMUM DEUX EMPLACEMENTS SI VOUS SOUHAITEZ GARDER VOTRE VÉHICULE DERRIÈRE VOUS**
- Les réservations envoyées sans règlement, sans numéro de carte d'identité ou de registre du commerce ne seront pas prises en compte

L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre au moment du départ et à ne laisser aucun objet ni poubelle sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la prochaine brocante.

ATTESTATION- INSCRIPTION à la brocante du
29/05/25 organisée par le Conseil de Fabrique de
Rezonville

PERSONNE PHYSIQUE - PARTICULIER

Je soussigné(e) , NOM :

PRENOM :

Né(e) le : à :

ADRESSE :

TEL :

MAIL :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le : par :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code du commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal)

Fait à le

Signature

Nature des objets vendus :

Ci-joint un chèque de € pour emplacement(s) établi à l'ordre de la Fabrique de Rezonville.